

Procès-verbal du conseil d'école du Mardi 6 novembre 2023
École élémentaire Roger Colart

Présents :

Enseignants : Mme Noiret – Mr Richeton – Mr Picot – Mr Sudres – Mme Graziana - Mr Argentin – Mme Éclimont – Mme Bianchi – Mme Piasecki – Mme Moreau – Mme Fleury-Contaux

Conseiller municipal élu au scolaire : M. Muracciole

Représentants des parents d'élèves élus :

- P.E.E.P : – Mme Delangle – Mme Roussel – Mme Zakraoui – Mme Cagniard – Mme Martins (Titulaires) – Mme Letifi (Suppléante en remplacement de Mme Mouillé), Mme Millet (suppléante muette)
- F.C.P.E : Mme Le Maire, Mme Carrot, Mme Millot-Savonnière (Titulaires), Mme Maillot (suppléante), Mme Prigent (suppléante muette)

Membre du R.A.S.E.D : Mme Dudrat

Représentante S'Arts Kids : Mme Giraud

Excusés :

M. le Maire : Mr Nehlil

Membres du R.A.S.E.D : Mme Thibault – Mme Fortin

Médecin scolaire : Dr Baron

Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme Gachignard

Présidente de séance : Mme Fleury-Contaux

Sécrétaires de séance : Mme Le Maire – Mme Roussel – Mme Fleury-Contaux

1- Vie de l'école

Effectifs :

L'école compte dix classes pour un effectif de 238 élèves.

La répartition est la suivante :

CP A	Mme Fleury-Contaux – Mr Argentin	19 élèves
CPB	Mme Moreau	20 élèves
CE1A	Mme Bianchi	22 élèves
CE1B	Mme Piasecki	23 élèves
CE2	Mme Graziana – Mr Argentin	26 élèves
CE2/CM2	Mme Éclimont	22 élèves (14 CE2+ 8 CM2)
CM1A	Mr Picot	26 élèves
CM1B	Mr Sudres	27 élèves
CM2A	Mme Noiret	27 élèves
CM2B	Mr Richeton	26 élèves

Il y a une grande incertitude pour conserver la 10ème classe l'année prochaine.

Les représentants des parents d'élèves PEEP et FCPE s'interrogent sur le déséquilibre entre les deux groupes scolaires. Ils interpellent M. Muracciole à propos de la carte scolaire et proposent de reconsidérer la zone tampon associée. Ces sujets seront abordés lors de la Commission scolaire du 13 novembre.

Règlement intérieur :

Les modifications apportées au règlement intérieur sont les suivantes :

Activités A.P.C. « ou de soutien renforcé » est ajouté ; « Le soutien renforcé peut être effectué par un enseignant de l'école ou d'une école maternelle de la commune. Il a lieu soit le midi (mêmes horaires que l'A.P.C.) ou le soir après l'école jusqu'à 17h45. » est ajouté.

Droits et obligations des membres de la communauté éducative :

Le paragraphe suivant est ajouté :

« *« Art. L. 111-6. Du Code de l'éducation – Aucun élève... ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire... ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal. »*

Le programme pHARe met en œuvre l'ensemble des mesures visant à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et de traitement des situations (Loi n°2022-299 du 2 mars 2022).

L'équipe enseignante organise, dans chaque école 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du CP au CM2, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales.

Lorsqu'une situation d'intimidation ou de harcèlement survient, le directeur d'école informe l'Inspecteur de l'éducation nationale qui mobilise son équipe ressource **PHARE** chargée de mettre en œuvre le protocole de prise en charge de ces situations. Dans les écoles, lorsque le maintien d'un élève constitue un risque pour la santé ou la sécurité d'autres élèves malgré la mise en œuvre des mesures arrêtées par le directeur d'école, le DASEN peut demander au maire de procéder à **la radiation de l'élève et à son inscription dans une autre école.** (Art R 411-11-1) »

Sorties scolaires : « Les sorties scolaires avec nuitées sont autorisées par l'IEN » au lieu de « DASEN ».

Matériel scolaire : La phrase : « Les besaces ne sont pas adaptées à la morphologie de jeunes enfants. » est supprimée.

Divers :

À la phrase « les tablettes et les téléphones portables sont interdits à l'école. » est ajouté « et les montres connectées ».

La phrase : « Cette règle s'applique également aux parents d'élèves ou autres personnes responsables. » est supprimée.

Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

La Charte de la laïcité ainsi que la liste des règles à respecter dans la cour de récréation, annexes du règlement intérieur ont été distribuées en début d'année aux familles.

Le règlement intérieur sera consultable sur le site Internet de l'école, à la suite du conseil d'école.

Intervenante EPS :

Mme Ropars intervient en E.P.S. toute l'année à l'école. Elle travaille dans le cadre de la C.A.R.T. Communauté d'agglomération de Rambouillet Territoire. L'année est découpée en cinq périodes. Les classes se répartissent huit créneaux de sport, à raison d'une heure par semaine. À chaque période les activités changent : balle ovale, athlétisme, puis gymnastique ou gymnastique rythmique et sportive (G.R.S.), ; jeux de lutte ou mini-tennis ; vélo, athlétisme ; sport adapté pour découvrir des disciplines sportives pratiquées dans le cadre de l'handisport.

Les différentes classes s'inscrivent à plusieurs rencontres sportives, dans le cadre de l'affiliation de l'école à l'U.S.E.P. : randonnée, balle ovale pour commencer l'année. Puis d'autres rencontres seront programmées en lien avec les disciplines travaillées. Nous remercions l'aide de Mme Ropars dans l'organisation de ces rencontres ainsi que les parents qui accompagnent, et sans qui ces rencontres ne pourraient avoir lieu.

Évaluations nationales : Cette année, les évaluations nationales s'adressaient au CP, aux CE1 et au CM1. Elles se composaient de séquences en français et en mathématiques. Les résultats, sous forme de « toile d'araignée » ont été remis aux familles. Ils servent aussi à des échanges en équipe pédagogique. Les évaluations sont bien réussies au CP. Quelques erreurs sont à noter pour la reconnaissance des lettres en français ainsi que pour la compréhension de mots à l'oral, et avec la comparaison de nombres et la résolution de problèmes en mathématiques. Au CE1, ce sont les compétences pour écrire les mots, lire les mots ou un texte à voix haute, qui ont occasionné des erreurs en français, et le calcul en ligne (additions, soustractions), ainsi que la résolution de problèmes et l'écriture de nombres en mathématiques. Au CM1, la compréhension de textes a été bien réussie. Les domaines qui ont occasionné des erreurs sont la lecture à voix haute (fluence) et la grammaire en français. En mathématiques les exercices de numération ont été bien réussis. Les tables de multiplication, le calcul mental et la résolution de problèmes sont à renforcer.

2- Aides pédagogiques/Partenaires

A.P.C./Soutien : Cette année, nous avons en plus des A.P.C. Aides Pédagogiques Complémentaires, des heures de Soutien qui sont réalisées par des enseignants volontaires dans le cadre du Pacte Enseignant.

Les A.P.C. peuvent prendre différentes formes selon le choix de l'équipe enseignante. Elles peuvent être une aide lorsque l'élève rencontre des difficultés passagères, ou bien prendre la forme d'une aide méthodologique, ou encore être une activité en lien avec le projet d'école. La plupart des classes axent les A.P.C. sur la remédiation aux difficultés passagères ainsi que sur la lecture, à savoir améliorer la vitesse et l'aisance. Les A.P.C. ont lieu sur le temps du midi. Les activités de soutien renforcé seront dispensées le midi (30 min à 45 min) ou le soir de 16h45 à 17h45 et peuvent être dispensées par un(e) enseignant(e) de l'école ou d'un(e) enseignant(e) venant de l'école maternelle.

R.A.S.E.D. Le Réseau d'Aide à la Scolarisation des Enfants en Difficulté propose des aides spécialisées :

- des aides pédagogiques menées par l'enseignante spécialisée, qui aide l'enfant à dépasser les difficultés qu'il rencontre dans les apprentissages et à maîtriser ses méthodes de travail.
- des aides relationnelles menées par l'enseignante spécialisée qui vise à redonner confiance à l'enfant, à développer son désir d'apprendre et favoriser son adaptation à l'école.

Les actions de la psychologue de l'Éducation Nationale concernent l'examen, l'observation et le suivi psychologique des élèves, en accord avec la famille. Ces actions visent à proposer des formes d'aide adaptées à l'enfant. La

psychologue participe aussi à la prévention des difficultés. Elle accompagne les élèves en situation de handicap tout au long de leur scolarité.

Ces aides spécialisées peuvent intervenir à tout moment de la scolarité. Elles accompagnent l'action des enseignants. Le but est de prévenir ou de remédier aux difficultés scolaires qui persistent, suite aux aides apportées par les enseignants en classe.

Mme Dudrat, enseignante spécialisée, explique qu'une intervention à l'attention des classes de CE2 sera faite en décembre afin de sensibiliser les élèves au harcèlement. Cette séance vise à amener le groupe à une prise de conscience, sans lien direct avec des situations de l'école.

Un projet à destination des parents et élèves de CP et CE1 et proposé par Mme Dudrat et le RASED, intitulé « On joue ensemble », est à l'étude. Il permettra aux familles qui le souhaitent de venir jouer avec leur enfant. Les modalités de ce projet seront précisées ultérieurement. L'objectif est de créer des liens entre les familles et l'école.

P.P.R.E. : Le programme Personnalisé de Réussite concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser les connaissances et compétences attendues et qui vont bénéficier d'un aménagement dans les activités qui lui seront adaptées. Le PPRE est présenté à la famille ainsi qu'à l'enfant. Il est réévalué au cours de l'année.

P.A.P. : L'équipe pédagogique statue sur l'existence de difficultés scolaires durables et peut faire la demande d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé. Ce dossier est ensuite envoyé au centre médico-scolaire, où un avis médical sera donné. Le PAP permet de faire des aménagements et des adaptations. Il est révisé chaque année.

P.P.S. : Le Projet Personnalisé de scolarisation est réalisé à la demande de la famille à la MDPH (maison départementale pour les personnes handicapées), lorsque les aides apportées (PPRE, PAP) ne permettent pas de répondre aux besoins spécifiques d'un élève. C'est le référent de scolarisation qui gère le dossier du PPS. Les aides apportées peuvent être une aide humaine (A.E.S.H.) ou matérielle (prêt de matériel informatique par exemple).

P.A.I. : Le Projet d'accueil individualisé permet à un élève de recevoir des traitements ou des protocoles médicaux. Le P.A.I. est rédigé avec le médecin scolaire et doit être reconduit chaque année. Le Docteur Baron, médecin au Centre Médico Scolaire de Rambouillet précise que pour toute nouvelle demande, ou dans le cas d'un changement dans le PAI existant, les parents contactent directement le centre médico-scolaire.

Concernant les temps périscolaires (cantine, étude, garderie), les familles s'adressent à la mairie pour transmettre une copie du PAI.

Le médecin scolaire a également un rôle de suivi des élèves. Dr Baron précise qu'il n'y a pas de visite médicale systématique en élémentaire, mais des examens à la demande peuvent être proposés suite au repérage des enseignants, du RASED, de l'infirmière de l'Éducation Nationale.

L'infirmière scolaire :

Mme Morotti, infirmière scolaire réalise des dépistages infirmiers au CP. Elle assure une information sur le brossage des dents au CP, une prévention sur le bien-être, l'hygiène et la santé au CE2 et une prévention au CM2 sur la puberté en fin d'année. Elle travaille dans les écoles des Essarts-le-Roi, du Perray-en-Yvelines, de Lévis-st-Nom, ainsi qu'au collège des Molières, aux Essarts-le-Roi.

Protocole sanitaire : Il n'y a pas de protocole sanitaire. Cependant les gestes barrières sont à respecter, ainsi que le lavage des mains et l'aération des locaux qui doit être régulière.

Collation du matin : L'équipe enseignante demande de limiter autant que possible les collations le matin.

3- Sécurité

P.P.M.S. : Le Plan Particulier de Mise en Sûreté est mis en œuvre dès que le confinement des élèves est nécessaire. Les différentes causes peuvent être les suivantes :

- Tempête, orage violent, inondation brutale : Mise à l'abri dans les salles de classe, dans l'école.
- Accident chimique : Confinement dans les zones prévues (deux zones : une zone pour les CPb et CM1A dans la salle d'activités et les autres élèves dans le préau).
- Attentat-Intrusion : selon la situation (en fonction de la localisation du danger), action de s'échapper (derrière l'école par exemple pour les classes du rez-de-chaussée) ou s'enfermer, s'allonger au sol sous des tables.

Un exercice de sécurité lié au risque d'incendie a été effectué le mardi 3 octobre. Un exercice Attentat-intrusion sera probablement programmé prochainement.

En raison de la mise en place du plan Vigipirate « Urgence Attentat », nous rappelons que les attroupements aux abords de l'école sont interdits.

4- Relations avec les parents d'élèves

Résultats des élections : Le nombre d'inscrits est de 387. Le nombre de votants est de 252.

Bulletins blancs ou nuls : 13. Nombre de suffrages exprimés : 239.

Le taux de participation est de 65,12%.

Le nombre de voix obtenues par la fédération F.C.P.E. est de 103.

Le nombre de voix obtenues par la fédération P.E.E.P. est de 136.
Nombre de sièges obtenus : 4 pour la F.C.P.E., et 6 pour la P.E.E.P.

Réunions :

Une réunion d'information a été organisée dans chaque classe à la rentrée. Un second temps d'échange aura lieu au deuxième semestre et prendra, selon les classes, soit la forme d'une réunion ou de rencontres avec des familles (rendez-vous).

L.S.U. : Le livret Scolaire Unique est semestriel. Il est communiqué aux familles début février ainsi qu'à la fin de l'année scolaire.

Pour accéder au portail Scolarité Services et accéder au L.S.U., les familles ont plusieurs possibilités : à partir du service France Connect, par auto-inscription avec son numéro de mobile, ou par notification à l'aide d'un identifiant et mot de passe. Un mail explicatif sera communiqué.

Organisation des séances de piscine : Tous les élèves vont à la piscine pendant un semestre, soit environ 12 séances. Le 1^{er} semestre se termine le 19/01/24 et le second semestre le 17/05/23. Les séances durent 40 min (dans l'eau). Les enseignants sont amenés à encadrer un groupe, les deux autres groupes étant pris en charge par des maîtres-nageurs. À l'issue du CM2 les élèves peuvent obtenir l'attestation du Savoir Nager. Il est recommandé de l'imprimer et de le conserver, les enseignants n'y ont en effet plus accès l'année suivant le passage du test. Les classes se rendent à la piscine à pied, sauf les CP qui prennent le bus (ainsi que la classe qui les accompagnent).

Propreté de la cour d'école : Le nombre d'enfants prenant une collation le matin n'est pas important, et le personnel qui surveille les élèves lors du goûter de l'étude est vigilant. Malgré cela il subsiste encore des papiers au sol, principalement au fond de la cour. Des discussions sont organisées dans les classes pour prendre conscience de la propreté dans l'école et jeter les déchets dans les poubelles. Un ramassage des papiers va être organisé ainsi qu'une sensibilisation à la propreté dans la cour de l'école.

Des parents d'élèves demandent si une sensibilisation avec un soutien du RASED ne pourrait-il pas être envisagé dans le cadre du projet de vivre ensemble.

Propreté dans les sanitaires : Le ménage est fait régulièrement. Il n'y a pas de problème de propreté à noter, mis à part quelques petits incidents dans l'utilisation du papier, ainsi que des remontées d'odeurs nauséabondes, problème récurrent qui survient régulièrement, mais qui est dû à un problème lié à l'évacuation des eaux usées.

Concours jeunes lecteurs et jeunes dessinateurs :

Le grand prix des jeunes lecteurs organisé par la P.E.E.P s'adresse aux élèves de CM1, CM2, et de collège. Il s'agit de choisir un livre et d'expliquer pourquoi on a aimé ce livre en écrivant un petit texte. Le bulletin de participation sera à remettre le 15 mars. Le Grand prix des jeunes dessinateurs ouvert aux élèves de la Maternelle jusqu'au CM2. Le thème retenu cette année est : « Je dessine les jeux de Paris 2024 ». Le dessin est à remettre pour le 9 février.

Coopérative

Le solde du compte Association Usep Roger Colart est de 9949,23€. Les dépenses réalisées en ce début d'année concernent l'affiliation à l'Usep (cotisation des licences), abonnements pour les classes, matériel pour équiper les livres de la bibliothèque, adhésion au prix des Incorruptibles (lecture de livres puis vote du livre préféré).

La cotisation Usep de 6,00€ versée par les familles correspond au prix de la licence Usep et permet la participation aux rencontres sportives Usep ainsi que le prêt de matériel sportif.

Un appel aux dons pour la coopérative sera fait en novembre.

Investissements

Dans le cadre du budget investissement, l'école a pu acquérir du mobilier pour la bibliothèque (une étagère double, des bacs pour ranger les albums), ainsi que du matériel de sport (tapis de gymnastique, bancs suédois, tremplin en mousse). Nous remercions la Municipalité pour ces achats.

5- Relations avec la mairie

CME : Tous les ans ont lieu les élections du Conseil Municipal des Enfants. La moitié de ses membres est renouvelée. Cette année, quatre élèves des classes de CM1 de chacune des écoles ont été élus par les autres élèves de leurs classes lors d'un vote. Cette élection a été organisée avec le concours des animateurs et de Mr Mockelyn, conseiller municipal à la Jeunesse. Les résultats ont été annoncés à la mairie lors d'une cérémonie avec les enfants et leurs familles.

Travaux faits et à venir :

- Travaux de raccordement liés à l'installation des tableaux V.N.I. (électricité pour deux classes et liaison à la fibre pour une classe)
 - Vérification des radiateurs lors de la mise en route du chauffage, notamment au 2^{ème} étage.
 - Vérification des chasses d'eau, des boutons poussoirs dans les sanitaires.
 - Poursuite de l'étude pour le réaménagement végétalisé d'une partie de la cour. Les chiffrages sont attendus très prochainement.
- Concernant le projet de construction de la future cantine, M. Muracciole explique que les marchés seront lancés l'an prochain.

6-Projets de l'école et des classes

Photos : Les photos de classe ainsi que des photos individuelles et photos de fratries ont été réalisées le lundi 25 septembre. Les commandes ont été distribuées. Il y aura une seconde période de commande possible.

Sorties : Les rencontres balle ovale se sont déroulées la semaine passée pour toutes les classes. La sortie randonnée organisée par l'Usep et prévue le 19 octobre n'a pas pu avoir lieu à cause du plan Vigipirate. Elle sera probablement reportée au printemps.

Projet musique :

Les classes de l'école se sont engagées dans un projet de chorale. Ce projet est mené en coopération avec Mr Ragot, intervenant en musique. À partir de novembre jusqu'en mai, chaque classe aura dix séances de chant choral. La restitution de leur travail qui aura lieu les mardis 14 et 21 mai, trois spectacles seront donnés. Le thème choisi pour ce projet est un hommage à Anne Sylvestre.

Les classes de CM2 mèneront également un projet de chorale Interdegré dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème} avec le collège. Cette chorale sera menée avec Mr Baraban, professeur de musique au collège. La restitution aura lieu en juin.

Projet École et Cinéma : Toutes les classes de l'école sont inscrites dans le dispositif départemental École et cinéma. Chaque classe ira voir 3 films pendant l'année scolaire à Trappes. Ces films font partie d'un thème « Drôles de rencontres » pour le cycle 2, et « Pourquoi pas moi ? » pour le cycle 3. Des pistes sont proposées aux enseignants pour les exploiter en classe par la suite. Les premières projections sont prévues au mois de novembre. Ce projet est pris en charge par la coopérative pour la 1^{ère} séance, puis fera l'objet d'une demande de subvention mairie dans le cadre des sorties scolaires pour les deux séances suivantes.

Interventions :

Les classes de CPa, CPb, CE1a, CE1b et CE2 participeront prochainement à une séance d'atelier scientifique sur un thème en lien avec la lumière et le cinéma. Les CM1 et CM2 auront une intervention par un professionnel de la SNCF (prévention, dangers).

Les classes de CE2/CM2, CM1a, cM1b, CM2a et CM2b bénéficieront de trois ateliers scientifiques avec un intervenant. L'objectif sera la construction d'une fusée (à air et à eau) qu'ils lanceront ensuite sur le stade à la fin de l'année scolaire. L'aide de parents sera demandée lors de ces ateliers.

Rencontres sportives Usep : La rencontre gymnastique prévue pour les CP aura lieu le 18 décembre. Les autres rencontres se dérouleront à partir du mois de mars.

La manifestation de la Chouquette-Marinette organisée par l'association Tri du Roi aura lieu le samedi 25 mai en matinée.

Bibliothèque d'école :

Le projet de réhabilitation de la bibliothèque de l'école avance. Le fonds existant a été enrichi par de nombreux livres (dons ou achats), qui sont rentrés dans une base afin de pouvoir gérer par ordinateur les emprunts par les classes. Des éléments de mobilier ont été acquis dans le cadre des investissements. Nous remercions l'aide des parents pour équiper et de couvrir les livres.

Fête de l'école, organisation :

Mme Giraud annonce qu'elle met fin à l'Association S'Arts kids. Elle remet un chèque d'un montant de 2000,00€, bénéfice des actions menées l'an dernier au sein de l'école. L'équipe enseignante remercie Madame Giraud, qui a œuvré pendant neuf années pour les ventes diverses et organisation de fêtes de fin d'année.

La directrice propose de réunir les parents d'élèves qui le souhaitent en janvier, afin de discuter des modalités de la fête de l'école qui se tiendra en juin 2024.

La Directrice,
Mme Fleury-Contaux

Mme Fleury-Contaux

Les secrétaires de séances,
Mme Le Maire, Mme Roussel,

Mme Le Maire

Mme Roussel